

# Le Shirk & ses différents types (partie 2 sur 3)

**Description:** La position islamique sur l'association d'autres divinités à Allah et d'attribuer à d'autres certains aspects qui lui sont exclusifs. Partie 2: Continuation des grandes formes de shirk.

Par Imam Kamil Mufti

Publié le 21 May 2019 - Dernière modification le 27 Aug 2022

Catégorie: Cours > [Les croyances islamiques](#) > [L'Unicité d'Allah \(Tawhid\)](#)

---

## Conditions préalables

- Croyance en Allah (2 parties).

## Objectifs

- En savoir plus sur le *shirk* dans le droit d'Allah d'être adoré avec des exemples clairs.
  - o Le *shirk* dans l'amour
  - o Le *shirk* dans l'invocation
  - o Le *shirk* dans l'obéissance
  - o Diverses formes de *shirk*

## Termes arabes

- *Shirk* - l'action qui implique d'attribuer des associés à Allah, ou d'attribuer des attributs divins à autre qu'Allah, ou de croire que la source du pouvoir, des dommages et des bénédictions proviennent d'un autre qu'Allah.
- *Du'a* - invocation, prière, demander quelque chose à Allah.

## Le grand *shirk*: le *shirk* dans le droit à l'adoration d'Allah

Dans cette catégorie de *shirk*, l'adoration vise autre qu'Allah et la récompense pour l'adoration est recherchée auprès de la création à la place du Créateur. Prier, s'incliner et se mettre le front au sol sont des actes d'adoration réservés à Allah.

**"Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés." (Coran 29:65)**

## Exemples de *Shirk* dans le Droit d'Allah à être adoré

(1) Aimer Allah correctement, c'est l'adorer. Une forme de grand *shirk* consiste à donner à quelqu'un une partie de l'amour réservé à Allah. Allah doit être le seul à être aimé pour Lui-même. Deux choses aimées pour elles-mêmes ne peuvent coexister dans un même cœur. L'amour d'Allah est différent de l'amour de ses parents, de son épouse ou de ses enfants, car cet amour est associé à un sentiment de crainte et de sainteté et conduit une personne à prier Allah, à lui faire confiance, dans l'espoir de sa miséricorde, de craindre son châtiment et à l'adorer seul. Aimer d'autres êtres, comme on doit aimer Allah, est un *shirk* dans l'amour. Un musulman ne doit être attaché à rien qui puisse asservir son cœur. Les cœurs s'attachent au pouvoir, à l'argent, au glamour, aux femmes, à la musique, aux drogues et à l'alcool, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces choses peuvent devenir le «dieu» qu'une personne poursuit jour et nuit et, une fois qu'il a ce qu'il aime, il travaille dur afin de le satisfaire. C'est pourquoi le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) a dit qu'un homme qui adore l'argent sera toujours misérable [1] et le Coran dit,

**"Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah." (Coran 2:165)**

(2) Le *shirk* dans l'invocation. Premièrement, la supplication ou l'invocation (connue sous le nom de *du'a* en arabe) fait partie du culte conformément à ce qu'a dit le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) :

"L'invocation est l'essence du culte." (*Abou Daoud, Al-Tirmidhi, Ahmad*)

Faire appel aux saints qui sont morts, ou à ceux qui sont absents et lointains pour obtenir de l'aide, à la place d'Allah, est un grand *shirk*. Cela inclut prier, invoquer ou implorer une fausse divinité, un Prophète, un ange, un saint, une idole ou quoi que ce soit d'autre qu'Allah. Les chrétiens prient un homme, le Prophète d'Allah, Jésus, et prétendent qu'il a été Dieu incarné. Les catholiques prient les saints, les anges et Marie en tant que «mère de Dieu». C'est aussi éviter d'invoquer le Prophète Mouhammad (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) ou de croire que des hommes saints décédés puissent répondre aux prières, conformément à ce que dit Allah,

**"Dis : "il m'a été interdit d'adorer ceux que vous priez en dehors d'Allah."" (Coran 6:56)**

**"Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes." (Coran 10:106)**

**"Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé." (Coran 35:14)**

(3) Le *shirk* dans l'obéissance. Allah est le seul Souverain des affaires des hommes. Allah est le Législateur suprême [2], le Juge Absolu. Il distingue le bien du mal. Tout comme le monde

physique se soumet à son Seigneur, les êtres humains doivent se soumettre à l'enseignement moral et religieux de leur Seigneur, le Seigneur qui distingue le bien du mal pour eux. En d'autres termes, seul Allah est habilité à légiférer, à instituer les actes d'adoration, la morale et à établir des normes d'interaction et de comportement humains. Voilà Son ordre:

**"La création et le commandement n'appartiennent qu'à lui" (Coran 7:54)**

**"Le pouvoir n'appartient qu'Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas.." (Coran 12:40)**

Obéir aux chefs religieux en matière de désobéissance claire à Allah est une forme de grand *shirk* conformément à ce que dit Allah:

**"Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah." (Coran 9:31)**

Ils ont pris des associés avec Allah non pas en les invoquant directement, mais en acceptant volontairement que leurs rabbins et leur clergé puissent changer le licite en illicite et l'illicite en licite dans la religion d'Allah. Ils ont donné à leurs hommes religieux l'autorité dont seul Allah dispose - pour établir la loi divine. Par exemple, le pape de l'Église catholique romaine a le pouvoir de déterminer comment Allah doit être adoré. Il a plein pouvoir pour interpréter, modifier et annuler ses propres lois et celles établies par les anciens papes. Il détermine donc le service liturgique et le jeûne.

(4) Faire un vœu pour autre qu'Allah.

(5) Sacrifier un animal pour vénérer ou satisfaire quelqu'un d'autre qu'Allah, comme un saint.

(6) Faire le tour des tombes des saints. Se prosterner devant des personnes ou des tombes.

(7) Craindre d'autres êtres comme Allah doit être craint en inspirant la crainte à une personne d'être puni.

(8) Chercher l'aide du paranormal et l'aide d'autres personnes à la place d'Allah dans ce qu'ils ne sont pas capables de fournir, comme demander de l'aide à des anges ou à des saints.

(9) Chercher un "intermédiaire" (intercesseur) entre soi et Allah, prier "l'intermédiaire" et s'en remettre à lui.

---

Notes de bas de page:

[\[1\]](#) *Sahih Al-Boukhari*

[\[2\]](#) L'existence d'Allah prouvée par l'existence d'un Suprême Législateur est l'argument «éthique» des théologiens occidentaux.

L'adresse internet de cet article: <http://www.newmuslims.com/fr/lessons/29>

Droits d'auteur© 2011-2022 [NewMuslims.com](http://www.NewMuslims.com). Tous les droits sont réservés.

ajsultan